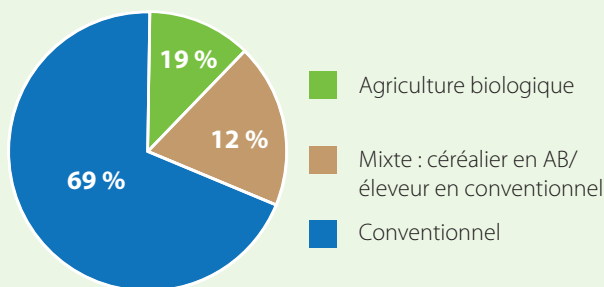
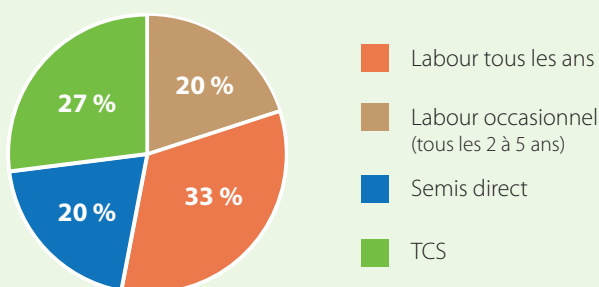


Tous les agriculteurs sont concernés



Des céréaliers en labour, TCS ou en semis direct



L'implantation de couverts végétaux n'est pas ressentie comme une obligation

► La couverture des sols représente un intérêt pour tous les céréaliers interrogés

« Les couverts, je ne prends pas ça comme une contrainte. Ça rentre dans la directive nitrates parce qu'on en a besoin, mais même s'il n'y avait pas la directive j'en ferais quand même. Tous mes sols sont couverts ».

Agriculteur en Vienne (86)



Ce n'est pas réservé aux « petits » céréaliers ou aux « gros » éleveurs



• Des céréaliers avec une SAU* variable : 20 à 250 ha



• Des éleveurs **uniquement en production allaitante**, avec 5 à 260 UGB* sur une SFP* variant de 0 à 305 ha

Le pâturage ovin dominant (15/16) par rapport au pâturage bovin (1/16)



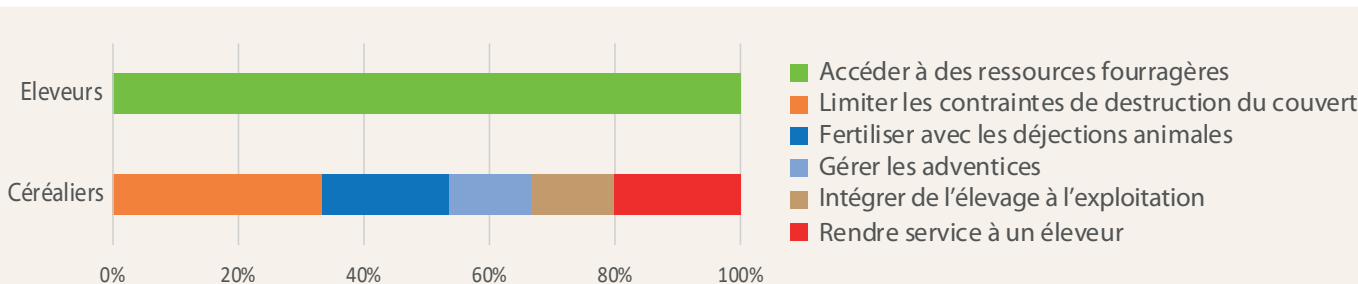
Des cheptels moyens de 525 mères (de 27 à 1 500 mères)
Races principales : Charollais, Suffolk



Un cheptel de 250 mères
Aubrac

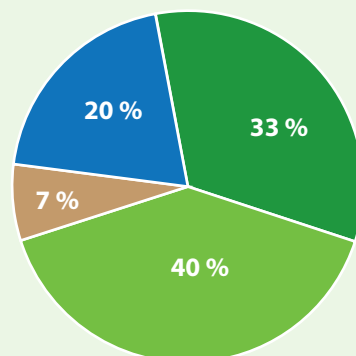
Le pâturage des couverts végétaux : une réponse à des enjeux forts d'agroécologie, d'autonomie et de vitalité des territoires

► Motivations à faire pâturer les couverts végétaux



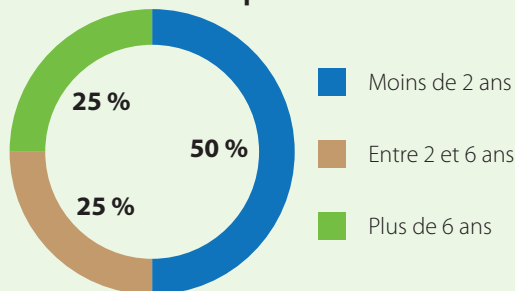
*SAU : surface agricole utile - *SFP: surface fourragère permanente - *UGB : Unité Gros Bovin

80 % des céréaliers volontaires pour un partenariat autour du pâturage des couverts végétaux ont un lien avec l'élevage

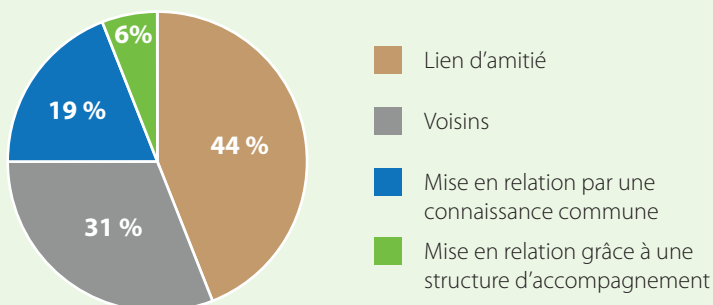


Même si la mise en place des partenariats est plutôt récente, les agriculteurs se connaissent déjà et se font confiance

Ancienneté du partenariat



Les origines de la mise en place du partenariat



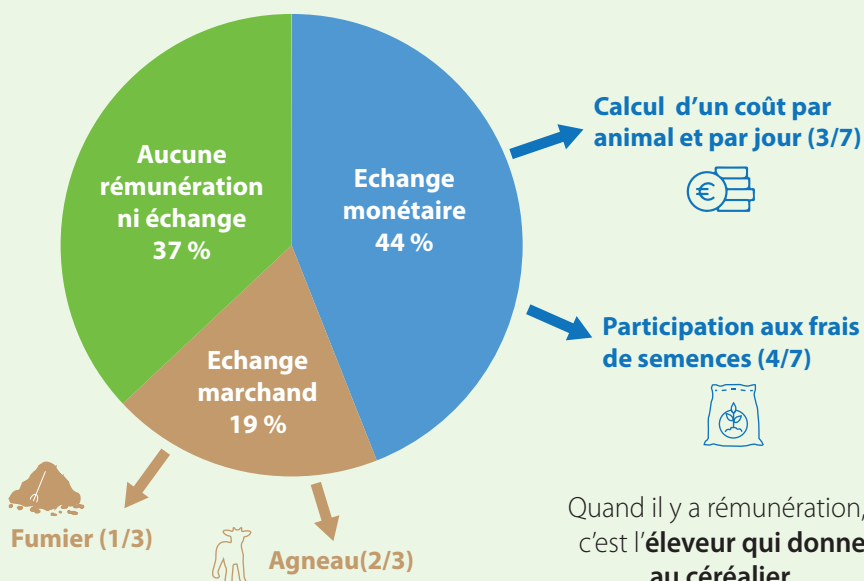
Un accord oral basé sur la confiance

Seul 1 binôme sur 16 possède un contrat écrit : **la mise à disposition à titre gratuit**. Les 15 autres partenariats sont basés sur un accord oral reposant sur **la confiance** et permettant **une bonne entente, communication et liberté**.

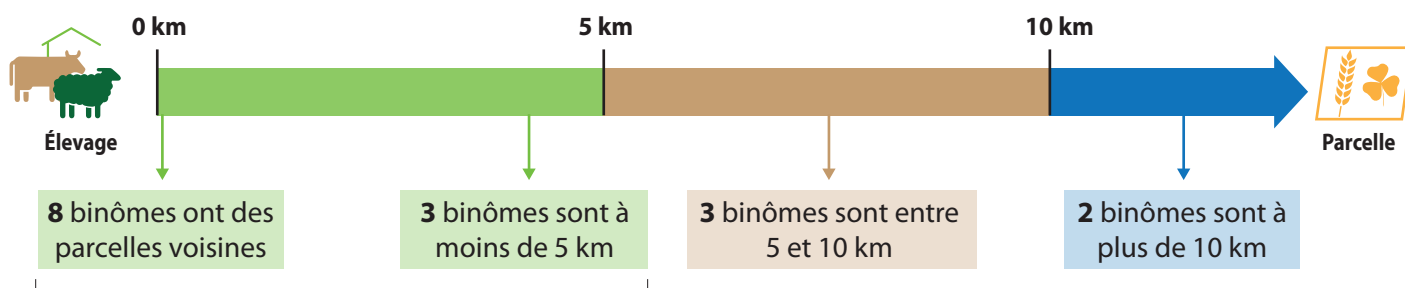


« Je pense que c'est cet aspect de gratuité qui fait que ça marche et que ça marchera longtemps. »

Céréalier en Dordogne



Un partenariat favorisé par la proximité



70 % des binômes sont à proximité

- 2 éleveurs utilisent la bétailière

- Les éleveurs utilisent la bétailière

- 1 éleveur déplace « à pied » ses ovins sur 8 km

Le parcellaire groupé facilite la gestion du pâturage par l'éleveur (73 % des cas enquêtés).

Les éleveurs déplacent leur troupeau plutôt à pied



9 éleveurs sur 16
amènent leurs animaux à pied



7 éleveurs sur 16
utilisent la bétailière

Les éleveurs gèrent seuls le pâturage

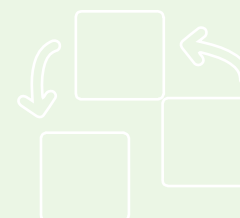
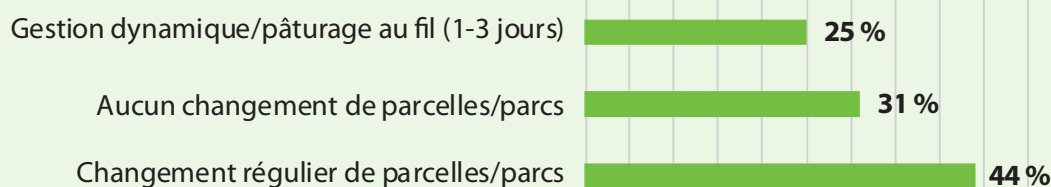
Peu de céréaliers aident les éleveurs à surveiller les animaux au pâturage (2/15), mais ceux qui le font apprécient.

« Même si ce sont ses vaches et qu'elles sont chez moi, je ne peux pas m'empêcher d'aller les surveiller. Tous les matins j'y vais. »

Céréalier en Charente



Des changements de parcelles souvent fréquents



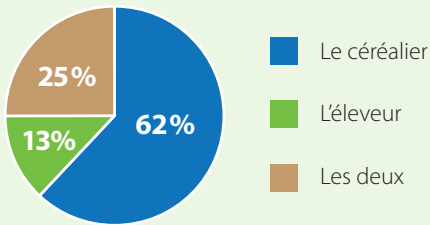
Les animaux ne rentrent pas la nuit en bergerie quand ils pâturent les couverts végétaux, c'est une conduite plein air intégral.

15 éleveurs sur 16

ne complètent pas les animaux quand ils pâturent les couverts végétaux (seul un troupeau ovin est complémenté)

Un couvert complexe généralement choisi par le céréalier

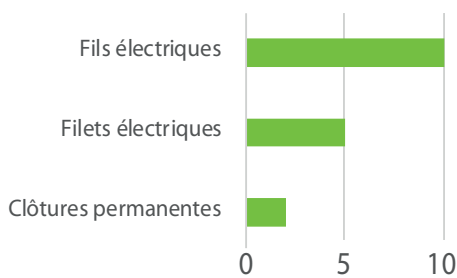
► Qui choisit les mélanges ?



- **Les espèces couramment utilisées par les céréaliers** : phacélie, radis fourrager, féverole, vesce commune, trèfle d'alexandrie, tournesol
- Au total, **29 espèces** recensées lors des enquêtes
- En moyenne : **mélange de 4-5 espèces** (mini : 1 ; maxi : 12)
- Semis du couvert le **2 août** en moyenne, entre une céréales à paille et une culture de printemps (**interculture longue**)

Equiper la parcelle pour la faire pâturer, une contrainte qui repose à 100 % sur les éleveurs

Gestion des clôtures



1 fil (2/10), 2 fils (4/10) ou 3 fils (4/10)

Pose au quad 5/10 Pose à pied 5/10

Gestion de l'abreuvement



Abreuvement seulement dans la moitié des cas (8/16)

- **L'éleveur** amène l'eau (4/8)
- L'eau est **déjà présente** sur la parcelle (4/8)

Gestion des abris



Présence d'abris seulement dans la moitié des cas (8/16)

L'abri est **naturel** (6/8)

L'éleveur apporte un abri (2/8)

Rappel : l'abreuvement et la mise à disposition d'abri pour les animaux au pâturage sont des obligations réglementaires pour préserver le bien-être des animaux.

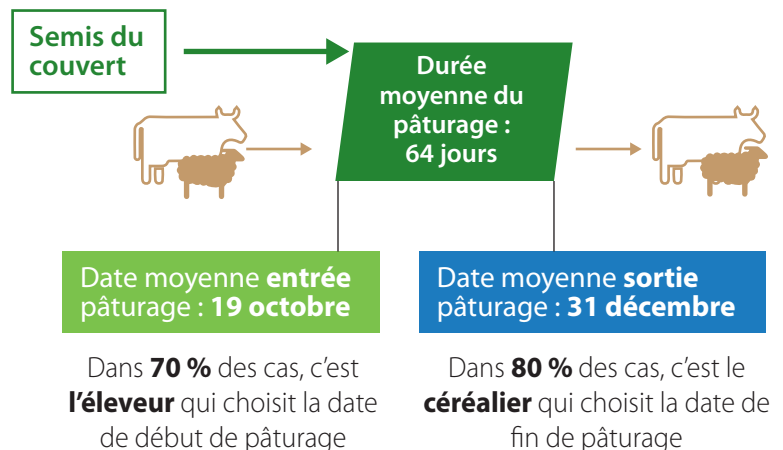
Faire pâturer le couvert, l'équilibre troupeau/ressource

En moyenne :

- **25 ha** pâturés (3 à 50)
- **2 UGB/ha** (0,4 à 4)

La surface pâturée dépend de la taille du troupeau. **Il reste des marges pour augmenter le pâturage** : en moyenne, seule **50 % de la surface de couverts végétaux est pâturée.**

Dans 1 cas sur 4, 100 % de la surface disponible est pâturée.



La structure du sol est préservée



Pour **87 %** des **céréaliers**, le piétinement des animaux n'est pas problématique.

La culture suivante produit autant, avec parfois une économie d'intrants



La **majorité des céréaliers** ne voit pas de différence sur le rendement de la culture suivante.

1 céréalier constate une augmentation du rendement de la culture suivant le couvert pâturé.



Maintien de la **même dose d'engrais** minéraux (14 céréaliers sur 15).

Gestion des « bioagresseurs »



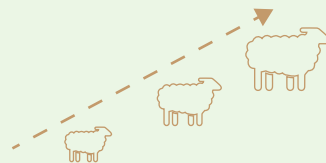
13 % des céréaliers estiment que la pression limaces diminue.



20 % des céréaliers observent une diminution des adventices sur la parcelle.

Une alimentation de qualité pour des animaux en état

L'état corporel s'améliore (80 %), ou se maintient (20 %).



Des animaux en bonne santé



Le **parasitisme** a tendance à **diminuer** (70 % des éleveurs), ce qui se caractérise dans 30 % des cas par **un traitement vétérinaire en moins** sur les ovins

Généralement, **pas d'augmentation des boiteries** (63 %)



Attention aux conditions humides, aux sols argileux ou travaillés avant l'implantation du couvert qui augmentent les risques de boiteries.

« Si ça colle aux bottes, on sort et on fait marcher les brebis pour que ça se décolle des onglons. »

Éleveur dans le Gers



Des animaux qui produisent bien au pâturage

La **prolificité** :

- > **augmente** pour les **ovins en lutte** qui pâturent les couverts
- > **se maintient** pour les **troupeaux** qui les pâturent en **gestation**.



« Elles sont revenues grasses comme des vaches ! »

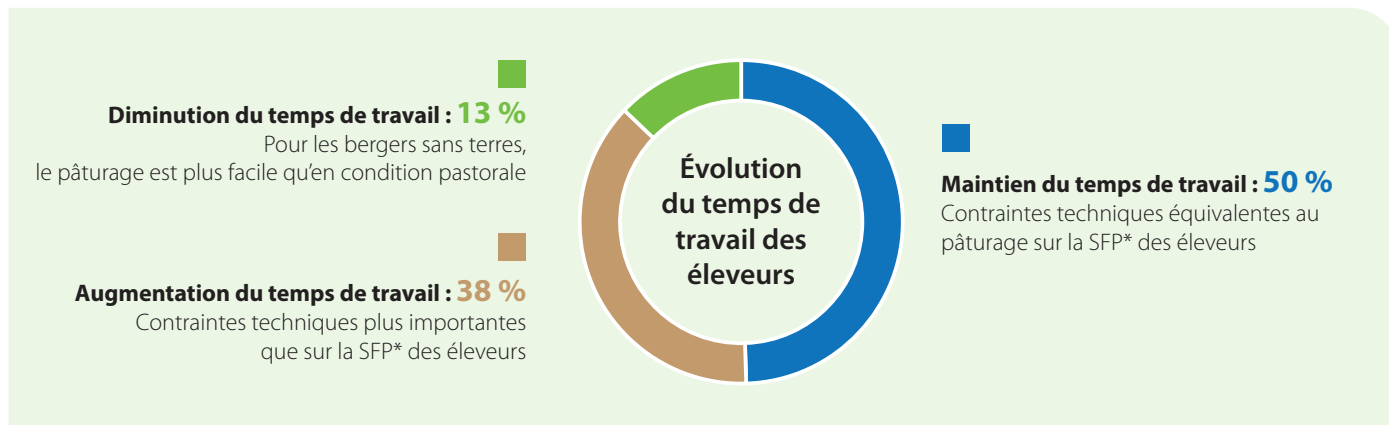
« À leur sortie, elles étaient splendides mes brebis ! »

Éleveuse en Haute-Garonne



Evolution du temps de travail de l'éleveur

Le temps de travail des éleveurs se maintient, voire augmente mais il est contrebalancé par le sentiment de sécurité pour affourager les animaux.



Le pâturage simplifie la destruction des couverts et fait gagner du temps aux céréaliers

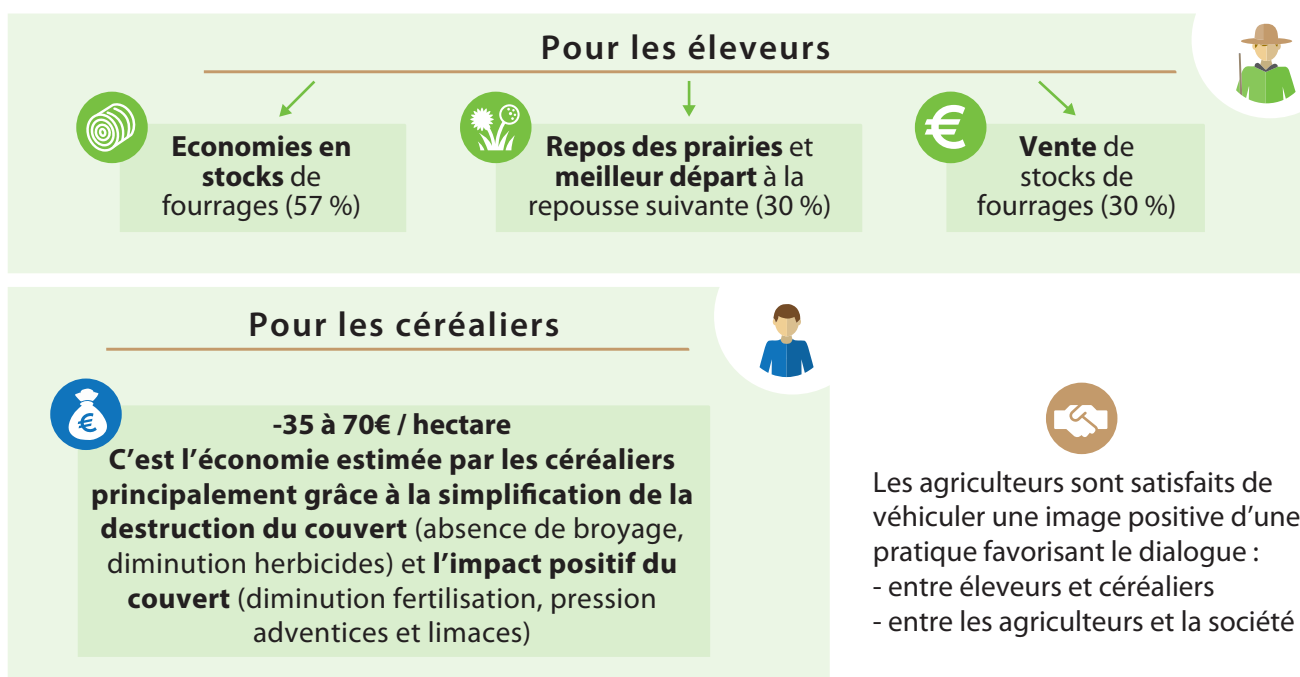


Le temps de travail des céréaliers **diminue** (93 %).



Les céréaliers estiment mettre **30 minutes de moins par hectare** pour détruire le couvert.

Des économies financières pour les éleveurs et les céréaliers



* SFP : surface fourragère permanente